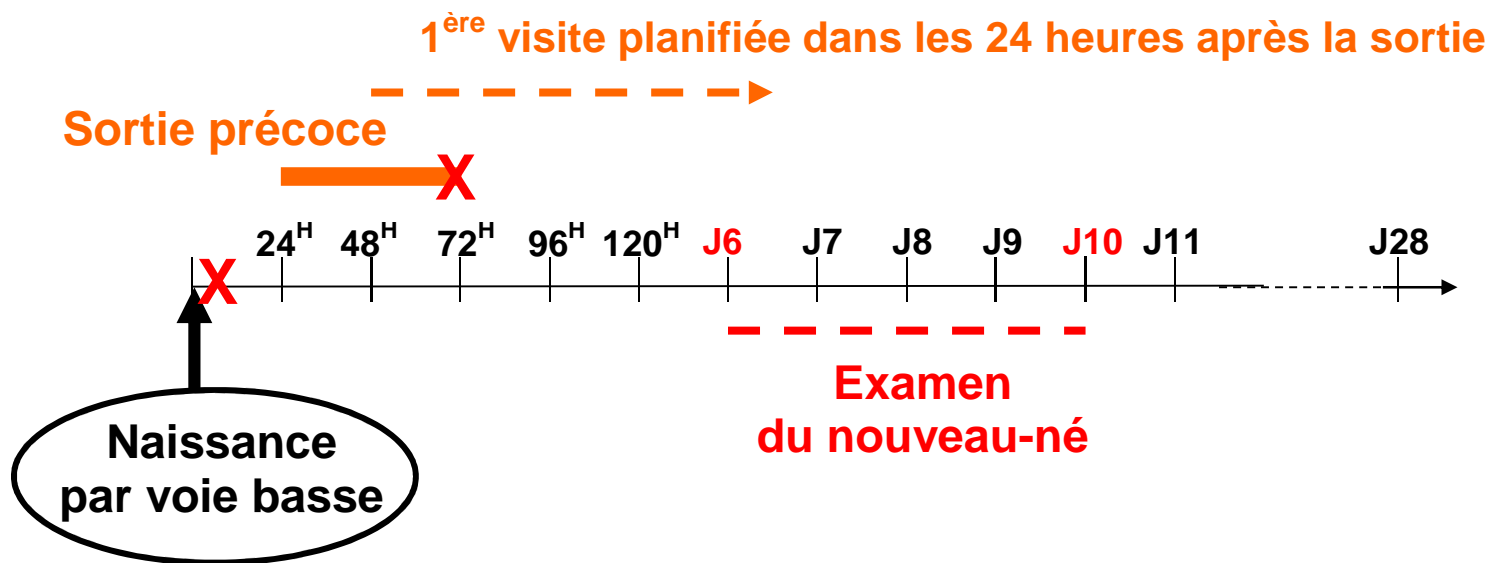


**Schéma du parcours de soins du nouveau-né au cours du premier mois de vie après une sortie précoce (au cours des 72 premières heures en cas de naissance par voie basse, ou au cours des 96 premières heures en cas de césarienne)**

La 2<sup>e</sup> visite est systématique et planifiée selon l'appréciation du professionnel référent en charge du suivi (de même pour la 3<sup>e</sup> visite qui est recommandée, voire pour des visites supplémentaires en fonction des éléments médicaux à surveiller et/ou des besoins ressentis par la mère et/ou le couple).

En cas de césarienne, la sortie précoce a lieu au cours des 96 premières heures.



**X : Examens pédiatriques réalisés en maternité  
(dans les 2 heures suivant la naissance, puis le jour de la sortie)**